

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte rendu du CEF du 01.03.2022 **p.2** / Enjeux 42^{ème} Congrès, partie 4 **p.3** / Tract : « 8 mars 2022, contre le capitalisme et le patriarcat » **p.4** /

l'agenda



**42^{ème} Congrès
extraordinaire
de la FNIC-CGT**

du 21 au 24 mars 2022



Réunions paritaires à venir

03/03 Industrie Pharma :
CPPNI

04/03 Réunion Syndicats
Bretagne

08/03 Conseil national UFR

09/03 Laboratoires Biologie
Médicale : CPPNI

10/03 Pétrole : GPN CPPNI

10/03 CHSIC : réunion

10/03 Négoc : CMPPNI

17/03 Pétrole : CPNSS

17/03 Plasturgie : CPPNI

17/03 Comité pilotage
paritaire observatoire
métiers médicament

Droits et libertés

Renforcement de la formation santé/sécurité des élus CSE

Issue de la loi Santé au travail du 2 août 2021, la formation santé / sécurité sera de 5 jours minimum pour l'ensemble des membres de la délégation du personnel du CSE, quel que soit l'effectif de l'entreprise (L 2315-18) et ce, à compter du 31 mars 2022.

En cas de renouvellement de mandat, la formation est d'au moins 3 jours, sauf pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés (au moins 5 jours).

Le projet de décret précise que les OPCO pourront prendre en charge les frais de formation, le salaire dans la limite du SMIC horaire par heure de formation et les frais annexes (frais de transport, de restauration, d'hébergement, etc.) pour les entreprises de moins de 50 salariés. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, la prise en charge est assurée par l'employeur (L 2315-22-1). ■

Les chiffres

7 %,

c'est la progression
du nombre de foyers
imposables à l'IFI
(Impôt sur la Fortune
Immobilière)

Orga et vie syndicale

Pourquoi le syndicalisme retraité ? Pourquoi rester syndiqué CGT à la retraite ?

Quand il quitte l'entreprise, le salarié n'a plus à subir les conditions de travail dégradées, le stress, la pression de la hiérarchie, mais c'est toujours le patronat (avec l'aide du gouvernement !) qui intervient sur son niveau de vie, à travers les décisions prises dans les conseils d'administration des caisses de retraite et de Sécurité sociale.

Ce n'est donc pas parce qu'il n'est plus dans l'entreprise que le retraité n'a plus de revendications.

De vraies convergences d'intérêts et de luttes existent entre salariés en activité et salariés en retraite.

Les retraités sont une composante de la CGT et ont un vrai rôle à y jouer.

Syndiquer les retraités, c'est renforcer la CGT !

Le syndicat doit organiser, avec les futurs retraités, la continuité de leur vie militante, avant leur départ de l'entreprise. ■

52 300 radiations

à Pôle Emploi ont été réalisées au 3^{ème} trimestre 2021 pour un total de l'année à 166 400, c'est 60 % de plus qu'en 2020. Le gouvernement peut se targuer de la baisse du chômage...



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : **Emmanuel Lépine**

Bimensuel - 1,06 euros

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité fédérale



COMPTE RENDU DU CEF DU 1^{ER} MARS 2022

Avant de commencer l'ordre du jour du CEF, après la lecture d'une déclaration faite aux patrons du Caoutchouc, le CEF a observé une minute de silence en hommage à notre Camarade Bruno WABLE de la CGT Bridgestone, victime du capitalisme.

Situation générale

En Ukraine, ce conflit ne fera que des perdants du côté des populations et que des gagnants du côté des détenteurs du Capital, qu'ils soient russes, européens ou américains. On est face à l'arme ultime du capitalisme, un capitalisme totalement débridé, violent, qui préfère détruire pour continuer à s'enrichir plutôt que partager le gâteau.

La FNICCGT l'adéjà maintes fois répété, la guerre, au-delà des destructions et des victimes, est toujours un moment de recul social immense. Le risque est grand que toutes les revendications restent en suspens et qu'on nous demande de « faire des efforts » du fait de la crise créée par le conflit, à l'instar de Macron qui évoque « des conséquences durables sur nos vies », des conséquences sociales. **La première revendication de la CGT est la PAIX.** Elle doit se mobiliser pour la PAIX et pour la défense de solutions diplomatiques pour ce conflit et tous les autres.

En France, la flambée des prix se poursuit. L'inflation officielle a largement dépassé les 3 %. Toutes les luttes qui se sont développées depuis ces dernières semaines pour réclamer des augmentations de salaire, sont plus que légitimes. **En 2021, 70 milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC 40. Toutes ces richesses appartiennent aux salariés.**

C'est pourquoi, nous devons nous mobiliser et faire en sorte que les **prochaines journées d'action des 8, 17, et 24 mars** soient réussies. Et tout de suite derrière le Congrès, il y aura la **journée interfédérale du 31 mars**, pour rassembler toutes nos forces dans le même combat et de faire un nouveau temps fort pour réclamer notre dû et mettre en avant le programme de la CGT.

Orga/Renforcement

La clôture de l'exercice 2020 a été faite au 28 février 2022. **19 syndicats n'ont rien réglé pour 2020.** Pour 2020 nous avons toujours un retard de 1 463 FNI et 12 793 timbres comparé au dernier exercice clos de 2019. **Depuis 2010, nous avons perdu plus de 20 % de syndiqués ! 5 015 FNI !**

Malgré de nombreuses communications et publications envoyées aux syndicats, nous ne pouvons que constater, l'absence de prise en compte sérieuse par nos syndicats de la situation pour régulariser leur reversement de cotisations, ou nous tenir informer de leur situation.

Un point Orga/Renforcement doit être fait à chaque réunion syndicale !

42^{ème} Congrès extraordinaire

À ce jour, il y a 215 délégués de 96 syndicats inscrits. Il reste encore 15 jours pour s'inscrire. 13 délégués internationaux de 10 Organisations seront présents, et 4 délégués de 4 Organisations seront en distanciel. Pour l'organisation du Congrès, de la connaissance des délégués présents, il est important que chacun envoie à la Fédération son dossier du délégué rempli avant le Congrès.

53^{ème} Congrès confédéral

Il aura lieu du 27 au 31 mars 2023 au Polydôme de Clermont Ferrand.

Le nombre précis de délégués par profession et par département s'effectuera sur la base des exercices 2019-2020 et 2021, arrêté au 31 mai 2022.

Le nombre de voix dont dispose chaque syndicat est calculé sur la base des cotisations réglées à Cogetise au 31 octobre 2022, au titre des exercices 2019-2020-2021.

Pour la Fédération, l'estimation est de 32 mandats chez les actifs et 3 mandats pour les retraités. Un projet de ciblage des syndicats qui représenteront tous les syndicats de la Fédération est débattu au CEF.

Formation Syndicale

La FNIC met tout en œuvre pour proposer une offre de formation dans l'objectif de faire perdurer une CGT de combat, de lutte de classes permanente dans l'entreprise et au niveau national. La formation est indispensable pour armer les élus et les syndiqués pour mener à bien leur activité. Plusieurs formations sont programmées en 2022, aussi bien à la Fédération qu'en région ou dans les syndicats. L'ensemble des formations est disponible sur le site de la Fédération.

<https://fnic-cgt.fr/wp-content/uploads/2021/09/CATALOGUE-FORMATION-2022-essai.pdf>

Divers

Appel à tous les syndicats de la région Parisienne pour soutenir l'action du syndicat Ferropem de Château-Feuillet devant Bercy le vendredi 04 mars, de 9h30 à 15h. ■



LES ENJEUX DU 42^{ÈME} CONGRÈS EXTRAORDINAIRE (PARTIE 4)

PAR CE PROJET DE SOCIÉTÉ, UNISSANT TOUS LES TRAVAILLEURS, PEUT SE DÉCLENCHER UN PLAN DE LUTTES CONVERGENTES QUI ABOUTIRA À SA MISE EN PLACE.

■ LES MOYENS D'ACTION CGT

Le syndicalisme CGT, de classe et de masse, reste la « bête noire » du patronat, un adversaire de classe à abattre, notre syndicalisme portant dans ses gènes un changement de société mettant en cause fondamentalement son pouvoir et ses intérêts individualistes.

Les moyens de luttes sont multiples mais tous reposent sur notre capacité à rester en permanence « connectés » aux syndiqués et aux salariés que nous représentons, en les associant pleinement à la vie du syndicat. Le droit de grève est un droit individuel qui permet à chaque salarié d'exprimer ses exigences : une liberté fondamentale à protéger.

■ POUR UNE DÉMARCHE CGT À PARTIR DU TRAVAIL

Parler du travail semble aller de soi pour tout syndicaliste. Mais trop souvent, poussés par le contexte politique, social et économique, nous nous sommes focalisés sur l'emploi, ce qui comporte des limites. Lorsque le salarié comprend qu'il possède seul la connaissance de la réalité du travail qu'il effectue et, qu'avec son syndicat, cette prise de conscience devient collective, le rapport entre travail et capital est nécessairement réévalué.

Le syndicat doit élaborer une véritable stratégie revendicative avec pour thème : « on veut bien travailler ». L'action des élus, Représentants de proximité ou CSE, les expertises ne doivent être que des outils au service de cette stratégie.

■ LE SYNDICALISME DE L'ENTREPRISE À L'INTERNATIONALE

Combattre les délocalisations, les destructions massives d'emplois avec une revendication rassemblant et apportant une réponse positive aux pays producteurs et pays consommateurs, est possible.

La FNIC-CGT porte une proposition sur la création d'un « bouclier anti-dumping

social international » qui supprime tout profit réalisé par la mise en concurrence des travailleurs, à travers leurs salaires, leurs droits et leur protection sociale. Ce « bouclier social international » supprimera le dumping sur la fiscalité, avec des pays spécialisés en plate-forme de transition financière, sans aucun lien avec la création des richesses réalisées ailleurs.

■ LA SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance consiste pour un donneur d'ordre à transférer une partie de son activité à une autre entreprise - le sous-traitant. Dans le contexte actuel de mondialisation ultra-libérale, la sous-traitance est de plus en plus dévoyée par les employeurs pour se soustraire à leurs responsabilités et obligations sociales, juridiques voire fiscales, avec pour seul objectif de réduire les coûts de production afin d'accroître profits et pouvoir dominateur et empêcher les travailleurs de s'organiser collectivement.

La sous-traitance doit être interdite dans un premier temps par ré-internalisation des métiers et emplois sous-traités, puis sa ré-autorisation au cas par cas, après avis positif des IRP, les accords conventionnels d'entreprise les plus favorables doivent être appliqués, la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise donneuse d'ordre sur les conditions de travail des salariés des entreprises sous-traitantes et l'exposition aux risques professionnels.

■ LA PRÉCARITÉ ET LA LUTTE SYNDICALE

Depuis de nombreuses années le capitalisme mène une offensive générale sur les salaires et les conditions de travail, notamment par le biais de ce que l'on appelle la précarité.

Cela est en opposition à une situation d'un travail stable que représente en France un CDI ou un statut de la fonction publique.

La dernière réforme du gouvernement sur le chômage : une pression supplémentaire sur fond de précarité. La socialisation des moyens de production revendiquée par la FNIC-CGT impose que tous les travailleurs soient libérés des peurs de perte d'emploi que fait peser la précarisation du travail. Cela ne peut s'entendre que par de l'emploi stable.

■ RENFORCEMENT DES SYNDICATS ET DE LA FÉDÉRATION

Nos orientations de classe, pour être imposées, nécessitent un syndicalisme de masse. Cela passe par une ambition collective de faire de la syndicalisation un axe politique majeur dans notre activité syndicale au quotidien. Quand suffisamment de salariés sont syndiqués CGT dans une entreprise, le syndicat n'a plus forcément besoin d'appeler à la grève pour gagner les revendications.

■ LA FÉDÉRATION, SON ORGANISATION, SES ACTIVITÉS AVEC LES SYNDICATS

La CGT tire de son histoire des expériences riches en termes de vie démocratique, de fonctionnement interne qui ont fait la démonstration de l'efficacité de son action revendicative. Le fédéralisme est à la source de cette vie démocratique, plaçant au cœur des décisions le syndiqué, son syndicat, avec des droits concrets dans l'organisation CGT, et avec aussi des responsabilités à s'investir dans la vie de leurs instances (Union Locale, Union Départementale, Fédération).

Pour une activité revendicative efficace à tous les niveaux, l'implication collective est incontournable :

- Implication du syndiqué dans son syndicat,
- Implication du syndicat dans la Fédération et ses secteurs d'activités. ■

8 mars 2022 Contre le capitalisme et le patriarcat

Journée internationale de lutte pour l'égalité des droits.

Nous vivons dans un monde où tout serait question de moment dédié. Décider qu'une journée ait un thème prédéfini, tel le 8 mars, mettrait un coup de projecteur, sortirait du silence les "êtres" concernés. Nous le savons bien, cette vision des « problématiques » est réductrice. Pourtant, les paroles aujourd'hui bousculent l'ordre établi. Alors dans sa préparation, à chaque heure de cette journée, après, aujourd'hui, demain, **son objectif est de dénoncer une société patriarcale et raciste qui exploite, soumet et tue les femmes, partout dans le monde.**

L'égalité entre les femmes et les hommes n'existe dans aucun pays. Les luttes des féministes ont pourtant permis de belles conquêtes. Mais naître femme entraîne une propension à ce que leurs devoirs soient plus nombreux que leurs droits. Nos devoirs, hommes et femmes, seraient plus nombreux que nos droits ! Dès lors, ne convient-il pas de s'interroger sur cette injustice qui perdure au fil des siècles ? Pourquoi un tel acharnement ? Revendiquer l'égalité c'est non seulement étendre les droits de tous, mais surtout modifier les statuts tels qu'ils existent aujourd'hui, pour toutes et tous.

L'égalité, par essence, n'accepte aucune domination, aucune soumission, aucune exploitation. L'émancipation des femmes est avant tout une émancipation humaine. En ce sens, chacune de nos revendications sociales est à même de déstabiliser l'ordre établi pour ouvrir une voie vers la transformation profonde de la société.

Alors, le **8 mars** n'est pas une journée qui a vocation à se restreindre au genre féminin, à se restreindre à la lutte contre le patriarcat.

Oui, ce que gagne les féministes profite à toutes et tous.

Et la définition du féminisme, qui est nôtre, est celle qui nous permet, femmes et hommes, de porter un féminisme - lutte des classes.

Alors s'interroger sur le féminisme c'est aussi s'interroger sur la masculinité. Le féminisme n'est pas une affaire de genre mais une façon de penser.

La société pour laquelle nous nous battons dans nos syndicats, aux niveaux territorial et professionnel au sein de notre Fédération, est une société d'égalité et d'émancipation, qui respecte les individus dans leur diversité, qui se nourrit des différences, afin que celles-ci soient une force et certainement pas sujettes à discrimination.

Notre féminisme - lutte des classes intègre comme une priorité la lutte collective contre :

- les inégalités
- les stéréotypes sexistes,
- les discriminations,
- la précarité,
- le temps partiel imposé subi par les femmes.

Même qualification, même salaire !

**Le 8 mars, certainement
et tous les autres jours aussi,
contre le capitalisme et le patriarcat !**